

[Si vous ne visualisez pas ce courriel correctement, cliquez ici.](#)

## Port du masque obligatoire



Suite à l'identification du variant sud-africain sur l'agglomération de Besançon, et en accord avec les maires, le préfet du Doubs a pris un arrêté rendant obligatoire, depuis ce lundi 8 mars, le port du masque sur tout le territoire de la communauté urbaine. Cliquez [ici](#) pour consulter l'arrêté préfectoral.

## Coupeure d'alimentation électrique secteur Bellevue

Pour réaliser les travaux de branchement du transformateur électrique qui alimentera le lotissement le Marquisat, ENEDIS procédera à des coupures de courant, le 10 mars 2021 entre 8h30 et 11h30.

Afin de limiter la gêne occasionnée, ENEDIS procède à l'installation de groupes électrogènes destinés à prendre le relais pendant les coupures d'alimentation électriques.

Des informations complémentaires sont attendues de la part d'ENEDIS (consultez le site internet <http://www.chatillon-le-duc>)



## Nuisances nocturnes



Dans la nuit de samedi à dimanche, plusieurs administrés ont été réveillés par des tirs de feux d'artifice ressemblant à des coups de feu, lancés depuis le promontoire de la Vierge.

La brigade de gendarmerie d'École-Valentin a été informée. Les châillonnais sont invités à appeler au 03 81 21 16 60 lorsque cela se produit. Une patrouille disponible pourra intervenir rapidement.

Au surplus, le Maire a pris un nouvel arrêté interdisant la consommation de boissons alcoolisées sur les voies communales, sur les places publiques et dans tous lieux publics sur l'ensemble de la commune.

## Début des travaux au futur lotissement du Bois de Choumois



Les premiers travaux d'élagage et de débroussaillage ont débuté le 9 mars.

## Taille des haies clos de l'Épaulie



Dès le mois d'avril 2021, les trottoirs du clos de l'Épaulie feront l'objet de travaux de rénovation.

Pour la bonne réalisation des travaux dans le respect des normes des largeurs de trottoirs, les riverains sont invités à procéder à l'élagage des haies au droit de leur propriété.

## Service aux séniors

A partir du 15 mars, les châillonnais de plus de 75 ans qui en ont fait la demande seront vaccinés en fonction des rendez-vous obtenus. 11 personnes sur 40 inscrites pourront en, en mars, bénéficier d'une première injection.

Pour plus de renseignements, contactez Martine Belin au 03 81 58 86 55.



## Vente de bulbes jusqu'au 12 mars 2021



L'association Mat et Prim organise une vente de bulbes à commander sur le site internet : [asso.intiatives.fr](http://asso.intiatives.fr) en utilisant le code d'accès NNZMPV.

Pour tout renseignement, contactez Mat et Prim à l'adresse suivante : [mat.and.prim@gmail.com](mailto:mat.and.prim@gmail.com)

## Déploiement de la fibre

La commune communique régulièrement avec la **direction des relations collectivités locales Orange** pour faire remonter les demandes de raccordement des particuliers à la fibre.

La commune transmet les réponses d'Orange aux administrés.

A l'issue du déploiement de la fibre par Orange sur le domaine public, la commune reste uniquement l'intermédiaire entre Orange et les administrés.

Le **directeur des relations collectivités locales Orange** informe : « La finalisation de notre déploiement est prévue dans l'absolu à fin 2022 (hors refus des tiers) et il nous est d'ici là impossible de préciser un planning à la rue, au quartier ou à l'adresse car nous ne pouvons connaître précisément la réalité du terrain et donc des difficultés potentielles.

Néanmoins les administrés peuvent se connecter sur <https://reseaux.orange.fr/> qui donne l'état du déploiement de la fibre à l'adresse indépendamment du fournisseur d'accès à internet. »

### En cas d'urgence, et pour rappel :

Samu : 15

Pompiers : 18

Police : 17

Gendarmerie d'Ecole-Valentin : 03 81 21 16 60

Pour joindre un médecin en-dehors des horaires d'ouverture des cabinets médicaux : 3966

Numéro d'urgence Elus de la commune : 06 66 45 55 49 ou 07 88 12 21 93

*Bonne semaine à tous !*

*Le maire et l'équipe communication.*

En attendant la prochaine lettre d'informations, vous pouvez consulter le site de la commune : [www.chatillon-le-duc.fr](http://www.chatillon-le-duc.fr)

Si vous ne souhaitez plus recevoir ce courriel d'information, vous pouvez vous désabonner en répondant à ce mail.